	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 décembre 2025	N° 2025-645

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PEScina à partir 16h32
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20251205-lmc1112478-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2025 Date de réception préfecture : 12/12/2025 Publié : 12/12/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 décembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	N° 2025-645

Entretien des espaces de nature sous les lignes électriques du réseau public de transport d'électricité situées dans le périmètre des mesures compensatoires de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno-Campus (BIC-ER) - Signature d'une convention entre Bordeaux Métropole et RTE - Décision -Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno-Campus (BIC-ER), Bordeaux Métropole a engagé des mesures compensatoires visant à contrebalancer ses impacts sur la faune, la flore et les zones humides et ce conformément à l'arrêté préfectoral n°2021/11 du 17 décembre 2021. Ces mesures concernent notamment des parcelles appartenant à Bordeaux Métropole mais situées dans l'emprise des lignes électriques gérées par Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Afin de concilier la maintenance des ouvrages électriques et la préservation des habitats naturels, une convention a été élaborée entre Bordeaux Métropole et RTE.

Cette convention précise :

Les modalités d'entretien sous les lignes aériennes dans les zones compensatoires (Bioparc et Jean Bart). Les engagements réciproques pour garantir la sécurité des ouvrages et la réussite des mesures de compensation. La répartition des responsabilités et le financement des actions intégralement porté par Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage des compensations du projet OIM-BIC-ER. Cette convention, établie jusqu'au 31 décembre 2055 (durée de la compensation), s'inscrit dans la politique métropolitaine de transition écologique et de préservation de la biodiversité, tout en assurant la sécurité et la continuité du service public d'électricité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L132-3 et L163-1,

VU l'arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions de destruction de spécimens d'espèces animales et végétales protégées et leurs habitats n°2021/11 du 17 décembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'opération OIM-BIC-ER portée par Bordeaux Métropole a un impact sur l'environnement devant être évité, réduit et compensé,

CONSIDERANT QUE la convention assure la bonne mise en œuvre des compensations écologiques prescrites à Bordeaux Métropole par arrêté préfectoral,

DECIDE

Article 1 : approuve la convention relative à l'entretien sous les lignes électriques du réseau public de transport d'électricité situées dans le périmètre des mesures compensatoires de l'OIM BIC-ER.

Article 2 : autorise Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------